



Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 22 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

Conseillers présents : 22

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
Mme PAIS	M. COULET	M. DE SENSI	Mme DAGAUD
M. NOWAK	Mme MARTIN	M. ROBIN	Mme MILLET
Mme FLORENTIN	Mme BEAUVOIS	M. BIESSE	Mme BRAULT
Mme ALVES	Mme CHEVALIER	Mme COSSON-MASSICOT	Mme PELRAS
M HEMOND	Mme VERIN		

Absent : 1

Mme HELIAS

Pouvoirs : 4

M. BALAIRE	donne pouvoir à	M.BIESSE
M.AUDOUX	donne pouvoir à	M.THOMAS
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET
M. ARNAUD	donne pouvoir à	M. FORESTIER

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT

Est nommé comme secrétaire de séance Guy HEMOND

Délibération n°2026 / 001**Objet : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le code général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **NOMME** Monsieur Guy HEMOND secrétaire de séance.

Extrait conforme au registre des délibérations

Voté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,



Guy HEMOND

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 28/01/2026

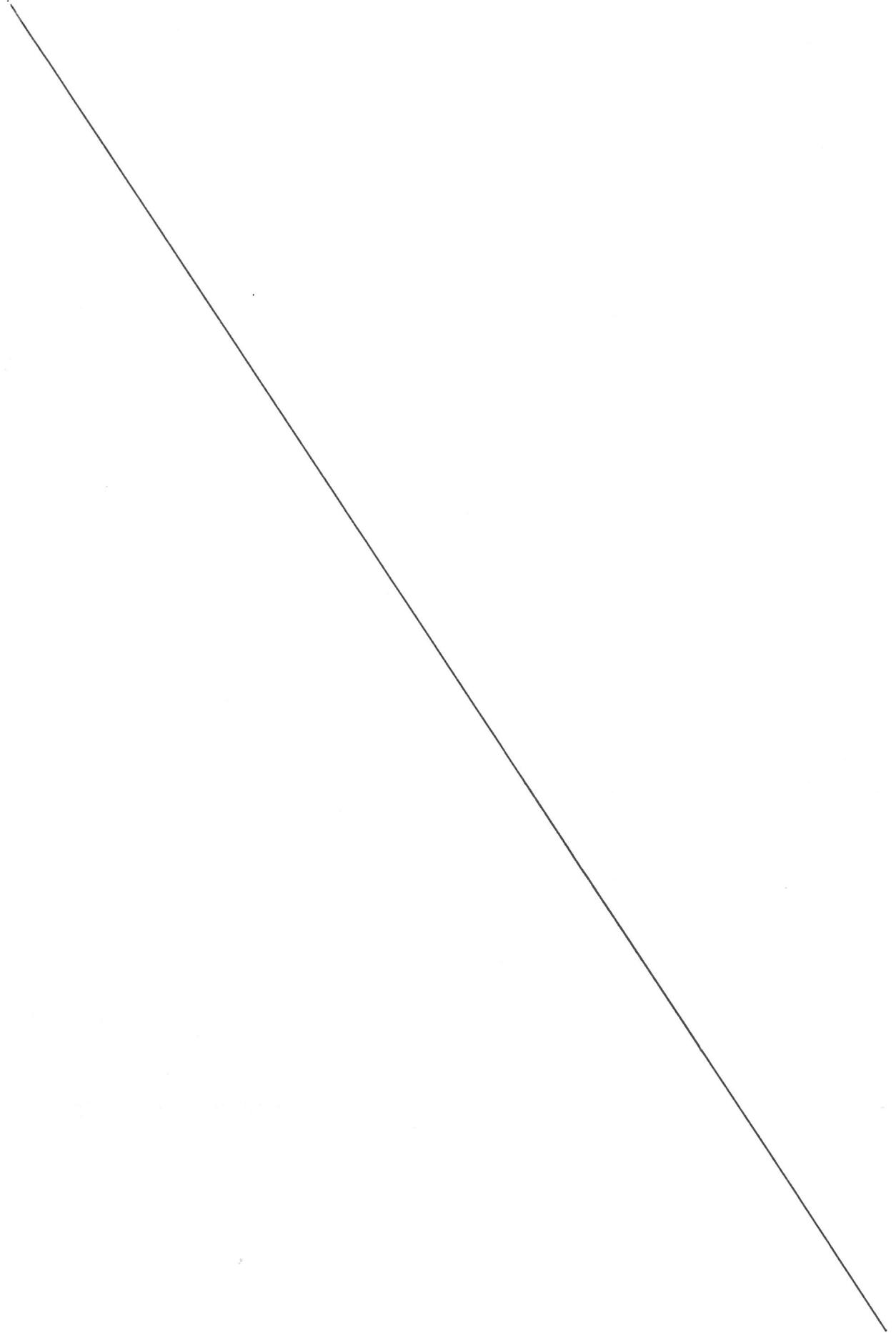
Transmis au contrôle de légalité

Le 28/01/2026

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT





Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 22 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

Conseillers présents : 22

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
Mme PAIS	M. COULET	M. DE SENSI	Mme DAGAUD
M. NOWAK	Mme MARTIN	M. ROBIN	Mme MILLET
Mme FLORENTIN	Mme BEAUVOIS	M. BIESSE	Mme BRAULT
Mme ALVES	Mme CHEVALIER	Mme COSSON-MASSICOT	Mme PELRAS
M HEMOND	Mme VERIN		

Absent : 1

Mme HELIAS

Pouvoirs : 4

M. BALAIRE	donne pouvoir à	M.BIESSE
M.AUDOUX	donne pouvoir à	M.THOMAS
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET
M. ARNAUD	donne pouvoir à	M. FORESTIER

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT

Est nommé comme secrétaire de séance Guy HEMOND

Délibération n°2026 / 002

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Voté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

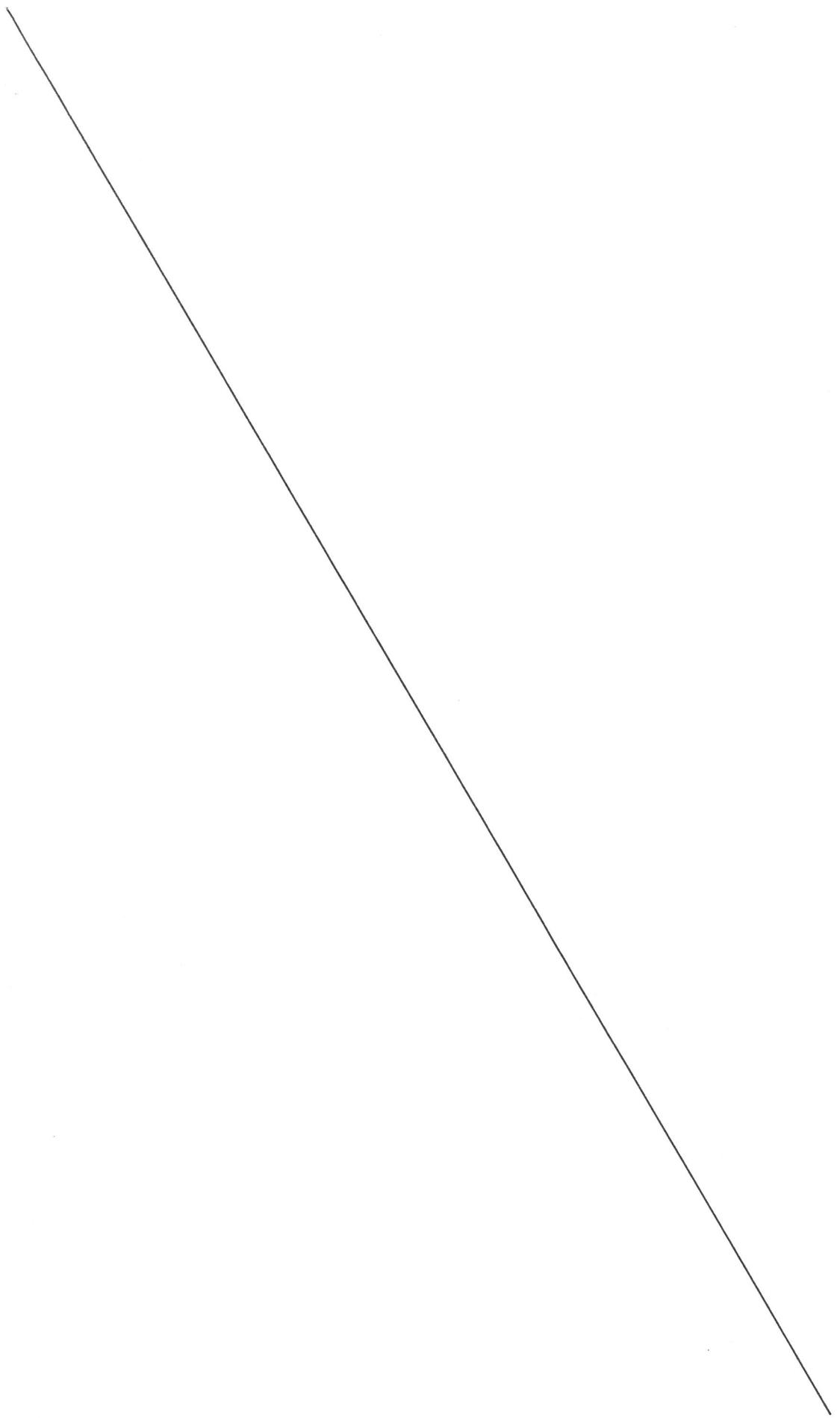
Guy HEMOND

Transmis au contrôle de légalité
Le maire, Le 28/01/2026

Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 28/01/2026





Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 22 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

Conseillers présents : 22

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
Mme PAIS	M. COULET	M. DE SENSI	Mme DAGAUD
M. NOWAK	Mme MARTIN	M. ROBIN	Mme MILLET
Mme FLORENTIN	Mme BEAUVOIS	M. BIESSE	Mme BRAULT
Mme ALVES	Mme CHEVALIER	Mme COSSON-MASSICOT	Mme PELRAS
M HEMOND	Mme VERIN		

Absent : 1

Mme HELIAS

Pouvoirs : 4

M. BALAIRE	donne pouvoir à	M.BIESSE
M.AUDOUX	donne pouvoir à	M.THOMAS
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET
M. ARNAUD	donne pouvoir à	M. FORESTIER

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT

Est nommé comme secrétaire de séance Guy HEMOND

Délibération n°2026 / 003

Objet : RETROCESSION DE CONCESSION CIMETIERE ROUTE DE TROUY

Le maire indique qu'il a été destinataire d'un courrier d'un administré qui souhaite rétrocéder à la commune la concession qu'il a acquise dans le cimetière communal de la route de Trouy (Carré A - CONCESSION N°69) le 17 janvier 2022 au prix de 61.00 €.

Le conseil municipal accepte la rétrocession ainsi que le remboursement de l'intégralité du coût de la concession.

Pour extrait conforme.

Voté à l'unanimité.

Transmis au contrôle de légalité
Le *28/01/2026*

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND

Le maire,

Jean-Marie Vollet
Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le *28/01/2026*



Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 22 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

Conseillers présents : 22

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
Mme PAIS	M. COULET	M. DE SENSI	Mme DAGAUD
M. NOWAK	Mme MARTIN	M. ROBIN	Mme MILLET
Mme FLORENTIN	Mme BEAUVOIS	M. BIESSE	Mme BRAULT
Mme ALVES	Mme CHEVALIER	Mme COSSON-MASSICOT	Mme PELRAS
M HEMOND	Mme VERIN		

Absent : 1

Mme HELIAS

Pouvoirs : 4

M. BALAIRE	donne pouvoir à	M.BIESSE
M.AUDOUX	donne pouvoir à	M.THOMAS
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET
M. ARNAUD	donne pouvoir à	M. FORESTIER

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT

Est nommé comme secrétaire de séance Guy HEMOND

Délibération n°2026 / 004

Objet : DEPENSES ANTICIPEES D'INVESTISSEMENT

Pour ne pas pénaliser les fournisseurs et pour ne pas retarder le déroulement des opérations, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice précédent pour les articles suivants :

Articles	Crédits ouverts 2025 (BP + DM1)	Crédits à ouvrir 2026 - 25 %
2041582 - SDE 18 – bâtiments et installations)	120 294.20 €	30 073.55 €
2046 - Dépenses eaux pluviales GEPU Bourges Plus	30 000.00 €	7 500.00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrain	84 100.00 €	21 025.00 €
21318 - Bâtiments divers	303 405.00 €	75 851.25 €
2151 - Réseaux de voiries	232 989.00 €	58 247.25 €
21538 - Travaux réseaux divers	25 100.00 €	6 275.00 €
2158 - Matériel technique	140 708.00 €	35 177.00 €
21838 - Autre matériel informatique	10 000.00 €	2 500.00 €
2188 - Autres matériels dans les bâtiments	15 926.00 €	3 981.50 €

Pour extrait conforme.

Voté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,



Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 28/01/2026

Transmis au contrôle de légalité

Le 28/01/2026



Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 22 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

Conseillers présents : 22

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
Mme PAIS	M. COULET	M. DE SENSI	Mme DAGAUD
M. NOWAK	Mme MARTIN	M. ROBIN	Mme MILLET
Mme FLORENTIN	Mme BEAUVOIS	M. BIESSE	Mme BRAULT
Mme ALVES	Mme CHEVALIER	Mme COSSON-MASSICOT	Mme PELRAS
M HEMOND	Mme VERIN		

Absent : 1

Mme HELIAS

Pouvoirs : 4

M. BALAIRE	donne pouvoir à	M.BIESSE
M.AUDOUX	donne pouvoir à	M.THOMAS
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET
M. ARNAUD	donne pouvoir à	M. FORESTIER

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT

Est nommé comme secrétaire de séance Guy HEMOND

Délibération n°2026 / 005

Objet : ACOMPTE SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE CHAPELLOISE

Monsieur Philippe FORESTIER, maire-adjoint délégué à la vie associative fait part au conseil d'une demande d'acompte sur subvention émanant de l'Association Sportive Chapelloise.

L'association fonctionnant en année scolaire et non civile, elle nous sollicite afin de leur verser un acompte d'un montant de 3 000 € sur la subvention de 9 500 € au titre de l'année 2026.

Pour extrait conforme.

Voté à l'unanimité.

Transmis au contrôle de légalité
Le 28/01/2026

Le secrétaire de séance,

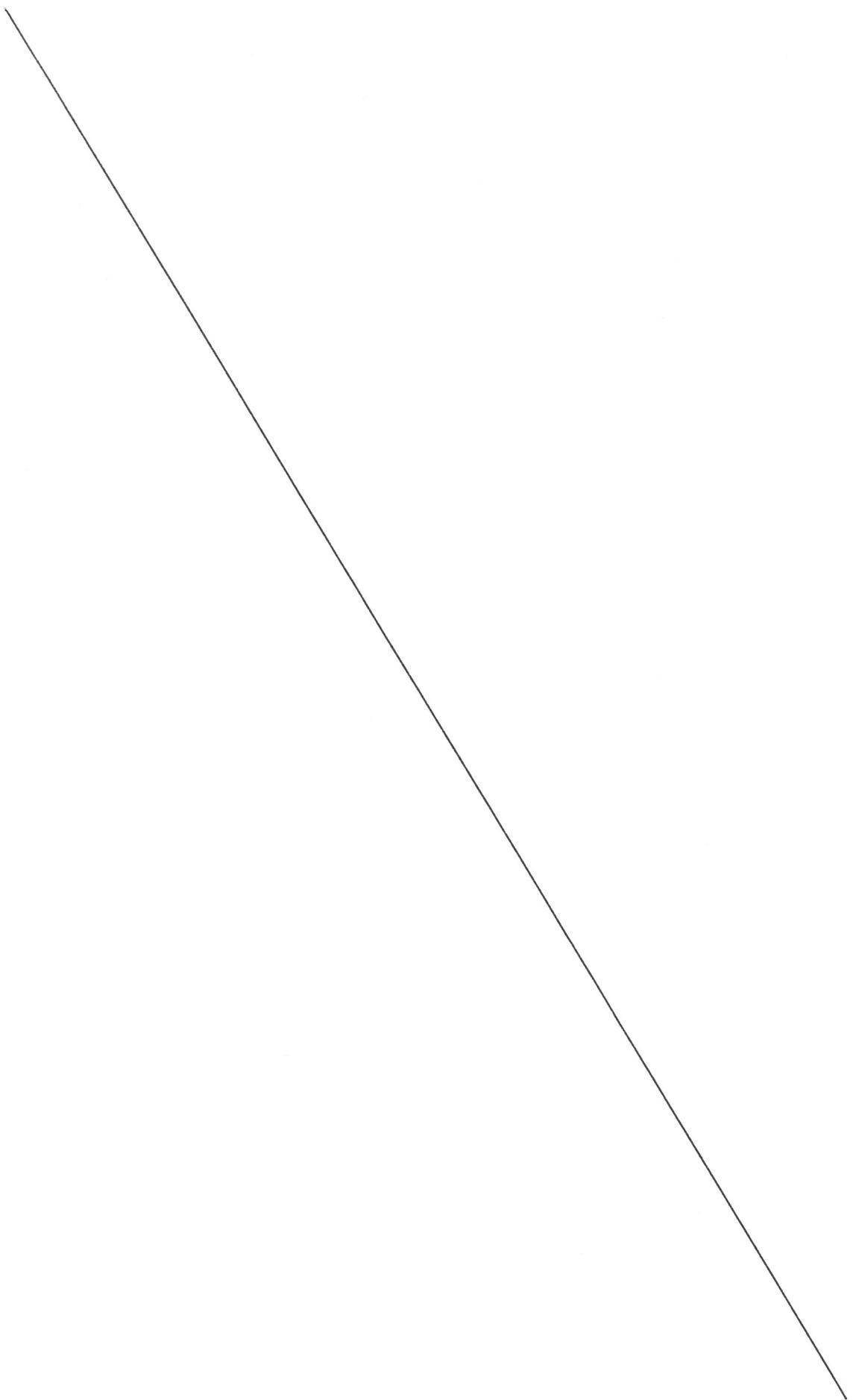
Guy HEMOND

Le maire,

Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 28/01/2026





Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 22 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

Conseillers présents : 22

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
Mme PAIS	M. COULET	M. DE SENSI	Mme DAGAUD
M. NOWAK	Mme MARTIN	M. ROBIN	Mme MILLET
Mme FLORENTIN	Mme BEAUVOIS	M. BIESSE	Mme BRAULT
Mme ALVES	Mme CHEVALIER	Mme COSSON-MASSICOT	Mme PELRAS
M HEMOND	Mme VERIN		

Absent : 1

Mme HELIAS

Pouvoirs : 4

M. BALAIRE	donne pouvoir à	M.BIESSE
M.AUDOUX	donne pouvoir à	M.THOMAS
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET
M. ARNAUD	donne pouvoir à	M. FORESTIER

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT

Est nommé comme secrétaire de séance Guy HEMOND

Délibération n°2026 / 006

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur Philippe FORESTIER, maire-adjoint délégué à la vie associative, présente deux dossiers dans le cadre de subventions exceptionnelles :

1 - Le premier concerne une demande de subvention émanant du club de Karaté Chapellois. Ce club organise "la Coupe des Samouraïs" et sollicite une subvention exceptionnelle de la part de la municipalité pour acquérir des lots, coupes et médailles pour cet évènement, il propose de lui allouer la somme de 200 €. Voté à l'unanimité.

2 - Le second concerne une demande de subvention émanant de l'Association des Officiers de la Réserve Citoyenne de la Gendarmerie Nationale de la Haute-Savoie (AORCG74). Le projet étant de porter la flamme de l'Arc de triomphe jusqu'aux monuments aux morts de 104 communes de France. Celui-ci passera par La Chapelle Saint-Ursin le 19 mai 2026, il propose de leur allouer la somme de 100 € dont le but est de soutenir les militaires blessés en service (Association du Phénix). Voté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND

Transmis au contrôle de légalité

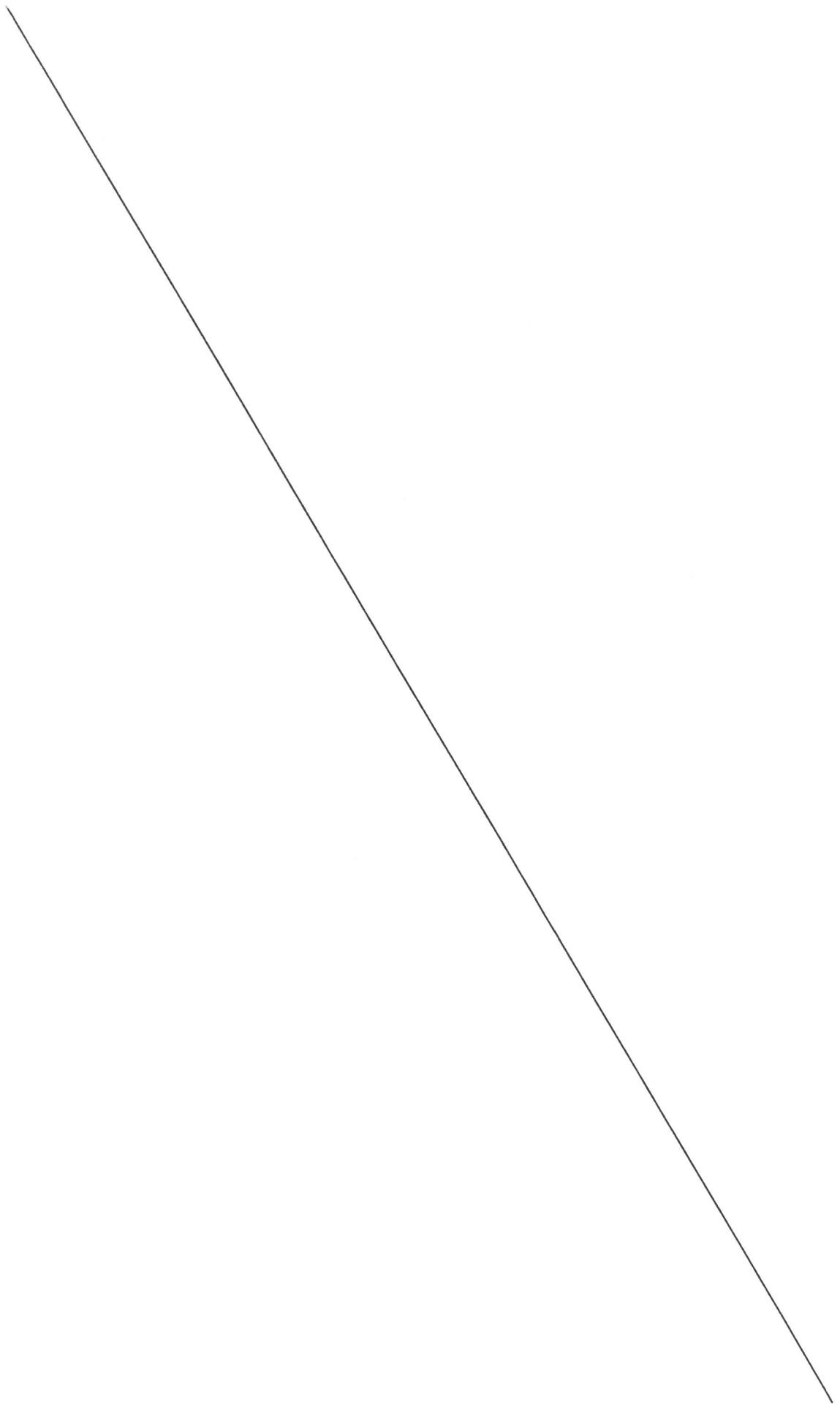
Le 28/01/2026

Le maire,

Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 28/01/2026





Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 22 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

Conseillers présents : 22

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
Mme PAIS	M. COULET	M. DE SENSI	Mme DAGAUD
M. NOWAK	Mme MARTIN	M. ROBIN	Mme MILLET
Mme FLORENTIN	Mme BEAUVOIS	M. BIESSE	Mme BRAULT
Mme ALVES	Mme CHEVALIER	Mme COSSON-MASSICOT	Mme PELRAS
M HEMOND	Mme VERIN		

Absent : 1

Mme HELIAS

Pouvoirs : 4

M. BALAIRE	donne pouvoir à	M.BIESSE
M.AUDOUX	donne pouvoir à	M.THOMAS
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET
M. ARNAUD	donne pouvoir à	M. FORESTIER

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT

Est nommé comme secrétaire de séance Guy HEMOND

Délibération n°2026 / 007

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La situation budgétaire nationale demeure toujours très fragile eu égard à notre fort endettement et au vote probable d'un budget qui ne permettra pas d'envisager une issue sereine à court et moyen termes.

Il est donc évident que les dotations allouées aux communes continueront leur décroissance.

Monsieur Alain THOMAS intervient sur les dépenses de personnel. Il signale qu'en dépit de la création d'un poste de secrétaire-comptable, le départ en retraite de 3 agents qui bénéficiaient de salaires dans la fourchette haute des standards communaux, en raison de leurs responsabilités et de leur ancienneté, ont été remplacés par des agents plus jeunes et donc avec des rémunérations inférieures.

Ces remplacements, en outre, n'ont pas été réalisés immédiatement d'où les écarts constatés entre 2024/2025. L'année 2026 devrait voir le retour d'un montant proche de 2024 tout en constatant la hausse imposée de certaines cotisations (caisse de retraite, centre de gestion...).

Le maire fait état de la situation budgétaire nationale qui demeure fragile et rappelle qu'à l'heure actuelle, le budget n'est toujours pas voté et nous ne connaissons pas le détail des recettes et des dépenses.

Monsieur Olivier COULET fait état de la santé financière de la commune qui au regard des différents ratios recettes/dépenses que ce soit en fonctionnement ou en investissements sont bons.

Le maire précise que ces résultats permettront de se positionner sur la réalisation de projets structurants pour les années à venir et il appartiendra à la future équipe d'élus de les déterminer.

Le conseil après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2026,

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,



Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 28/01/2026

Transmis au contrôle de légalité

Le 28/01/2026



Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 22 janvier 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

Conseillers présents : 22

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
Mme PAIS	M. COULET	M. DE SENSI	Mme DAGAUD
M. NOWAK	Mme MARTIN	M. ROBIN	Mme MILLET
Mme FLORENTIN	Mme BEAUVOIS	M. BIESSE	Mme BRAULT
Mme ALVES	Mme CHEVALIER	Mme COSSON-MASSICOT	Mme PELRAS
M HEMOND	Mme VERIN		

Absent : 1

Mme HELIAS

Pouvoirs : 4

M. BALAIRE	donne pouvoir à	M.BIESSE
M.AUDOUX	donne pouvoir à	M.THOMAS
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET
M. ARNAUD	donne pouvoir à	M. FORESTIER

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT

Est nommé comme secrétaire de séance Guy HEMOND

Délibération n°2026 / 008

Objet : DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-22, L2122-23, L2121-29 et suivants,

Vu la délibération du 15 juin 2023 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la liste des décisions suivantes :

Dates	Objets	Montants	Fonct.	Invest.
22/12/2025	Logiciel cimetière Arpège	5 640,00 €	x	
22/12/2025	Formation logiciel cimetière	2 400,00 €	x	
22/12/2025	Frais de fonctionnement 2026 logiciel cimetière	1 500,00 €	x	
07/01/2026	Recydis - Gestion des déchets dangereux / Réseaux eaux pluviales	15 200,00 €	x	
08/01/2026	Framacau pour passage de la balayeuse (prix /jour)	1 272,00 €	x	
12/01/2026	Achat sel de déneigement 7500 kg	3 780,00 €	x	

Entendu le rapport de Monsieur le Maire Jean-Marie VOLLOT qui souligne notamment que les décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attribution du Conseil Municipal doivent être communiquées à l'assemblée délibérante.

Le conseil prend acte du compte-rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu de la délibération du 15 juin 2023.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,



Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin

Le 28/01/2026

Transmis au contrôle de légalité

Le 28/01/2026